

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 146/2021

Objet : Modification du  
tableau des effectifs

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 septembre 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange, DARASSE Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, REYNES Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER-CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à Mme BIANCONE Edith*)

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François (*absent ayant donné pouvoir à M. REYNES Bernard*)

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à Mme PONCHON Solange*)  
CHAUVET Eric (*absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN Pierre Hubert*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Eric (*absent ayant donné pouvoir à M. MARCON Patrick*).

Pour la Commune de NOVES : REY Christian (*absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN-TEISSERE Jean-Marc*)

Pour la commune de PLAN D'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne*),  
Mme COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donnée pouvoir à M. ROBERT Daniel*)

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à Mme MONDET Cécile*)

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT.

Mme la Présidente expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération sur la période 2014-2018 a formulé la recommandation suivante : « Adopter une délibération comportant le tableau des emplois permanents pour assurer la cohérence entre les emplois budgétaires et les postes pourvus ».

La différence entre les emplois budgétaires et pourvus, relevée par la Chambre, s'explique par la non suppression, lors des avancements de grade, de l'emploi sur le grade initialement occupé.

Afin de se conformer à la demande de la Chambre, il convient donc de procéder à la suppression de certains postes, suppression soumise à l'avis du Comité technique du 16 septembre (dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire)

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de modifier et supprimer les postes énumérés ci-dessous, pour permettre la mise à jour du tableau des emplois :

- suppression d'un poste d'administrateur territorial,
- suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression d'un poste d'ingénieur en chef territorial,
- suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal,
- suppression d'un poste d'ingénieur territorial,
- suppression de deux postes de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- suppression d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise territorial,
- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- suppression d'un poste d'adjoint technique territorial (TNC – 9h69).

Parallèlement, il est proposé la transformation d'un poste de rédacteur territorial en rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ainsi que celle d'un poste de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en technicien territorial. Ces modifications font suite aux procédures de recrutement précédemment approuvées par le conseil communautaire sur les cadres d'emplois de rédacteur et technicien, pour le renfort du service finances de la communauté et le renfort du service exploitation de la régie des eaux.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier le tableau des emplois pour être en conformité avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

**APRÈS AVIS** du Comité Technique en date du 16 septembre 2021,

**AYANT OUI** l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois de Terre de Provence Agglomération tel qu'exposé ci-dessus ; le tableau des emplois en découlant est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 16 septembre 2021

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD



Filière	Catégorie	Ancien tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus	Nouveau tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus
A	A	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1
	A	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	Directeur Général Adjoint des Services	1	0
D	<b>Cadre d'emplois des administrateurs</b>						
M	A	Administrateur	1	0	Administrateur	0	0
I	<b>Cadre d'emplois des attachés</b>						
N	A	Directeur	1	1	Directeur	1	1
I	A	Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1
S	A	Attaché	5	5	Attaché	4	4
T	<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>						
R	B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3
A	B	Rédacteur principal de 2ème classe	2	2	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3
T	B	Rédacteur	4	3	Rédacteur	4	3
I	<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>						
V	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2
E	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10
	C	Adjoint administratif	21	20	Adjoint administratif	21	17
	<b>Cadre d'emplois des ingénieurs chefs</b>						
	A	Ingénieur en chef	2	1	Ingénieur en chef	1	1
	<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>						
	A	Ingénieur principal	4	2	Ingénieur principal	3	3
	A	Ingénieur	3	1	Ingénieur	2	2
	<b>Cadre d'emplois des techniciens</b>						
	B	Technicien principal de 1ère classe	5	4	Technicien principal de 1ère classe	3	3
	B	Technicien principal de 2ème classe	2	0	Technicien principal de 2ème classe	0	0
	B	Technicien	5	3	Technicien	6	6
	<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>						
	C	Agent de maîtrise principal	7	7	Agent de maîtrise principal	7	7
	C	Agent de maîtrise	8	7	Agent de maîtrise	7	7
	<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>						
	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	10	9	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9
	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	16	14	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	15
	C	Adjoint technique	38	34	Adjoint technique	37	37
	<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animations</b>						
	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1
	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID : 013-200035087-20210916-146\_2021-DE

Berger  
Levrault